

INFOQUEST

Bulletin d'information de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor
Toute l'actualité de l'Union Départementale sur internet www.fo22.fr et facebook Cgt-Force Ouvrière 22

SAINT-BRIEUC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
Déposé le 08/07/2022
à distribuer avant le 13/07/2022

Numéro 81
JUILLET 2022

SOMMAIRE

- Éditorial, page 2
- XXVème Congrès FO, page 3
- Syndicats, page 16
- Éducation, page 17
- Consommateurs, page 18
- Histoire, page 19
- A noter, page 20

XXV^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL



ROUEN 2022

du 29 mai au 3 juin



*Plus nombreux, plus forts,
libres & indépendants
pour la justice sociale*

NUMÉRO SPECIAL

XXV^e CONGRÈS FO

Éditorial

Amis de la syndicale,
bon été à tous !

■ Comme vous le savez, les élections passent, quelques têtes changent, mais le capitalisme poursuit sa besogne : il se nourrit des exonérations patronales en milliards d'€ et par la vente des conquêtes sociales.

Le congrès de notre organisation (près de 3.000 délégués) nous permet de mesurer ô combien nos revendications sont justes et claires, et ô combien elles font l'unanimité (ou presque) des délégués des syndicats : unanimité pour l'urgente augmentation des salaires, unanimité pour l'amélioration des conditions de travail et pour la défense des services publics, mais aussi un engagement très fort, entendu par l'expression de nombreux militants intervenant à la tribune, pour la défense des Conventions collectives et des statuts, unanimité très forte pour la défense de notre système de protection Sociale et de notre système par répartition.

Pour nos retraites et notre système par répartition, nous ne lâcherons rien tant ce système est juste et efficace (nous cotisons suivant nos besoins). Attention, toutefois, que le patronat cotise pour sa part comme il le doit et que notre système ne doit être ni soumis à des exonérations accordées au patronat, ni soumis au pis-aller de nouvelles fiscalisations au gré du bon vouloir des gens de pouvoir.

Comme tout le monde, nous avons lu et compris l'analyse du C.O.R. (Conseil d'Orientation des Retraites) qui démontre que l'efficacité de notre système conduit, de fait, à l'équilibre et cela dans un délai économiquement court.

Nous, militants syndicalistes, nous le martelons : il n'est pas question d'un nouvel allongement de la durée de cotisation ! Il n'est pas question de discuter d'un système qui conduirait inexorablement notre avenir social à s'en remettre aux jeux de la bourse (points, notionnels, fonds de pensions) pour nos retraites.

La position des syndicats de notre Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor est largement majoritaire dans le cœur des délégués et des adhérents de nos syndicats, qu'elle plaise ou non aux organisations politiques sociales. Nous la partageons bien volontiers avec tous ceux qui souhaitent que nous soyons un syndicat et rien qu'un syndicat, et elle doit faire démocratiquement débat. Notre position concernant les retraites, les travailleurs la comprennent, puisque c'est économiquement juste et possible : le retour aux 37,5 annuités de cotisation et le départ possible dès 60 ans ; c'est la revendication socialement juste que nous avons exprimé au congrès et qui parle à tous les travailleurs.

Nous militons pour poursuivre la CGTFO, avec un syndicat qui négocie, qui contractualise des améliorations, un syndicat évidemment dit « réformiste », mais un syndicat qui reste sur le terrain de la défense des intérêts de ses adhérents, sur le terrain de la lutte de classe.

Cette position revendicative n'a pas retenu toute l'attention de l'appareil, des camarades qui sont plus que nous, fort habitués aux tribulations des négociations socio-éco-politique (en des termes plus directs, de réseautage et de négociation dite

gentiment de salon) préfèrent une expression plus contenue pour se garder, nous dit-on, une marge de ... ! C'est un fait, des camarades organisés (un peu croyants sûrement, dont certains nous avaient invités à un meilleur avenir - pardon - qui pourrait être meilleur, si des fois nous votions pour tel ou tel candidat aux élections politiciennes) préfèrent sur ce sujet une expression bien propre et un peu réchauffée telle que : 40 ans, c'est déjà trop, 42 ans, c'est beaucoup trop... ! Et surtout, le meilleur pour la fin « dès que les conditions seront réunies », etc..

Allons, camarades, soyons sérieux ! Les travailleurs qui se ruinent la santé au travail attendent de nos organisations syndicales que, sur ce sujet, il n'y ait pas de marchandage, mais que nous soyons force de Justice Sociale pour un vrai avenir, tant pour notre vieillesse que pour notre jeunesse. Nous voulons apprendre à partir en retraite et le faire en bonne santé ; nous voulons pouvoir transmettre notre savoir à la jeunesse et favoriser l'embauche des jeunes par le tutorat et le départ progressif.

Et pour un bel été, vous dire que pour nous protéger, pour protéger notre avenir dans une société plus juste, nous restons déterminés, et nous vous offrons quelques idées de slogans qui résonneront, peut-être, prochainement dans les manifestations, si le gouvernement nous y oblige :

*« Les syndicalistes,
Y'en a pas un (ou deux) sur cent et pourtant ils existent,
La plupart fils de rien ou bien fils de si peu,
Ils ne semblent pas si nombreux et pourtant ils existent,
Ses fils de rien ne sont que des syndicalistes,
Ils revendiquent le départ en retraite en bonne santé,
Avec du pognon et sans arthrite, les syndicalistes
Ils revendiquent le maintien du système par répartition
La retraite dès 60 ans au bout de 37.5 années de cotisation,
Les syndicalistes. »*

Camarades, bon été à tous et préparons nos forces pour revendiquer l'augmentation des salaires et la défense de nos retraites. Élections politiciennes ou pas, nos revendications demeurent entières ; nous ne sommes que des syndicalistes, nous militons pour un meilleur avenir social.

Terminons cet éditto avec une pensée solidaire de soutien envers tous les travailleurs subissant les affres et les souffrances des guerres, à bas la guerre et ceux qui les conduisent, Pains, Paix et Libertés.

Vive la CGTFO, vive la Charte d'Amiens, vive la Sociale.

Éric LE COURTOIS

Secrétaire Général de l'Union Départementale FO 22

« Or, ce fait incontestable et incontesté de la participation générale à chaque espèce de produit a pour résultat de rendre communes toutes les productions particulières ; de telle sorte que chaque produit, sortant des mains du producteur, se trouve d'avance frappé d'hypothèque par la société. (...) »

Supprimez la propriété en conservant la possession ; et, par cette seule modification dans le principe, vous changerez tout dans les lois, le gouvernement, l'économie, les institutions ; vous chasserez le mal de la terre. »

Pierre Joseph Proudhon

XXVème Congrès FO

Intervention du lundi 31 mai,
par mandat du syndicat de l'O.S.D.D. 22



■ Mes chers camarades, tout d'abord, permettez-moi de remercier nos camarades normands pour leur accueil, leur gentillesse et amabilité au top de ce qu'on peut attendre quand on débarque ainsi à des milliers de congressistes. Merci à vous, mes camarades !

Je me présente à vous, mandaté par le syndicat des Organismes Sociaux Divers et Divers des Côtes d'Armor, l'O.S.D.D. 22, pour voter contre le rapport d'activité de ces trois dernières années et l'abstention sur le rapport trésorerie.

J'en viens à présent à ce que je suis mandaté pour dire, et je rappelle, à ce propos, que notre secrétaire général sortant nous a encouragé, à au moins deux reprises, à dire ce qu'on pense, que ça plaise ou pas, qu'on soit d'accord ou pas, pour qu'il y ait débat contradictoire.

D'ailleurs, s'il fallait que nous soyons tous d'accord, nous ne serions peut-être encore qu'à ... la CGT ! ?

De notre petit bout de la lorgnette, en Côtes d'Armor, nous sommes bien d'accord avec ce que notre secrétaire général sortant a déroulé dans sa présentation du rapport d'activité de ces trois dernières années. Malheureusement, au cours de ces trois dernières années, il ne nous a pas semblé entendre, de la part de nos camarades à la tête de la confédération, ce ton de révolte et de colère, cette « gniacque » nécessaire à l'affir-

mation de nos positions, de nos orientations dans le rapport de force qui sous-tend les négociations avec le patronat et l'État, et dans les séances de concertation sur le terrain patronal, concertation que la nov'langue managériale qualifie de « dialogue social », comme elle qualifie, entre autres formulations modernisantes, de « politique de l'emploi » toute la précarité des embauches en C.D.D., en intérim et temps partiels !

Pour dialoguer, mes camarades, il faut, de bas en haut de la pyramide confédérale, au moins être deux. Et donc avoir nos projets et nos revendications à nous, et donc ne pas accepter d'être mis devant le fait accompli, de discuter de la couleur des papiers peints de la maison MEDEF ou de l'État-patron. Si vous voyez ce que je veux dire ! ?

« La gniacque », comme celle de Blondel par exemple, même celle de Mailly dans ses débuts ou quand il était en colère, et aussi comme celle de Pavageau dans ses éditos comme dans ses interviews.

La gniacque, c'est ça qui donne la pêche aux militants de base, c'est ça qui les aide à faire des cartes dans les entreprises où ils bossent, dans leurs UL ou UD ; bref, à faire leur boulot de base pour inciter collègues et adhérents à partir à la grève, à venir aux manifs ... et sûrement pas, non, certains arrangements concoctés dans des salons ou des cercles de réflexion (appelés « thinktanks »).

Et oui, mes camarades, pour développer le syndicat, il faut aussi que nos camarades aux manettes de l'organisation, de la confédération Générale du travail Force Ouvrière (elle s'appelle toujours comme ça) aient la gniacque, il faut qu'ils donnent envie à la base de résister et de se battre.

Et ce ne sont pas les manipulations à la hussarde, les contre-vérités fabriquées de toutes pièces, et voire en bouclant, avant congrès, une succession contestée du secrétaire général sortant - ce qui au passage, fait se demander à quoi sert de se réunir en congrès si tout est ficelé d'avance ! Ce n'est pas en procédant comme ça que ça donne aux camarades l'envie de se battre contre le capital et ses profits !

En tout cas, malgré ce très beau discours de notre secrétaire général sortant, nous n'avons pas ressenti cette gniacque « réformiste sur le terrain de la lutte de classe » (de notre classe) dans ses interviews et autres apparitions sur les écrans des médias, dans ses propos presque susurrés, genre messes basses dites et servies pendant ces trois dernières années.

C'est plutôt à un spectacle de syndicalisme auquel nous avons assisté ! Or, il s'agit de notre syndicalisme, ce syndicalisme réformiste qui est révolutionnaire puisque sur le terrain de l'Économie, donc de la lutte de classe, de notre classe !

En vous apportant le salut fraternel des camarades des Côtes d'Armor, mes camarades, je vous dis Vive la CGT FORCE OUVRIÈRE, Vive la CHARTE d'AMIENS, VIVE LA SOCIALE,

ET À BAS LES CAPITALOS, LEUR MANAGEMENT ET CE LANGAGE MANAGERIAL INSUPPORTABLE, QUI N'EST PAS LE NOTRE, ET QU'IL FAUT ABSOLUMENT BOYCOTTER !

Yvon BOURHIS

Secrétaire Général de l'O.S.D.D. 22

Vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=d_gAPol5wkA

XXVème Congrès FO

Intervention du lundi 31 mai,
par mandat du syndicat FO.M.Stb 22 (Isolés Métaux)



■ Je vous apporte les salutations fraternelles des camarades du syndicat des isolés de la métallurgie en Côtes d'Armor.

Depuis 2015, suite à la mise en place de l'état d'urgence, nous subissons une succession de lois, de décrets et d'ordonnances qui tous réduisent progressivement nos libertés.

La loi de mars 2019 qui permet la restriction des droits de circulation sur le territoire français, sans procédure judiciaire préalable. La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie, du 23 mars 2020, qui remet en cause la prise des congés payés et rallonge la durée de travail hebdomadaire. Le décret liberticide du 2 décembre 2020 qui modifie les dispositions du code de la sécurité intérieure relatives au traitement de données à caractère personnel, dénommé « Prévention des atteintes à la sécurité publique ». La loi de « sécurité globale » du 25 mai 2021 qui, entre autres, interdit de divulguer des images de policiers pendant une manifestation. Et la loi « responsabilité pénale et sécurité intérieure » du 24 janvier 2022 qui renforce la protection des forces de l'ordre.

En fait ces lois protègent le gouvernement en interdisant toutes divulgations d'informations sur des faits ou des événements nous concernant. Toutes ces restrictions drastiques de nos libertés attaquent nos droits fondamentaux de manifester

et donc de revendiquer pour tous les travailleurs. Ces lois protègent le gouvernement et donc le capitalisme. Donc elles sont une atteinte directe à la liberté syndicale.

Amnesty International dénonce, pour la France, des condamnations pour des infractions vagues, des charges de policiers sans sommations d'usage et sur des manifestants pacifiques. Cette O.N.G. dénonce également de nombreuses détentions arbitraires, dans le pays dit des « Droits de l'Homme » ! Un de nos camarades, après 7 gardes à vue en 2 ans et de nombreuses amendes pour avoir participé à des manifestations contre la proposition de loi « sécurité globale » a été relaxé en mai 2021.

La commission exécutive de la confédération Force Ouvrière l'a totalement ignoré : pas un communiqué de soutien pour un militant FO harcelé par les autorités judiciaires. Seule Amnesty Internationale, et bien sûr quelques camarades, l'ont soutenu dans ces épreuves. Que doit-on en déduire ? Que notre organisation syndicale se moque totalement des injustices subies par des camarades adhérents, appréhendés par les « forces de police », serviteurs du patronat et du capitalisme et particulièrement d'un camarade qui porte la chasuble FO pendant les manifestations ? Que doit-on en déduire ? Que la hiérarchie syndicale se sent au-dessus des dangers encourus par les militants qui résistent et qui pratiquent la lutte de classe ?

En fait, ce n'est pas votre problème. À cela s'ajoute les signatures, la décote à 64 ans, c'est la retraite des morts, le télétravail qui impose le boulot dans le quotidien familial, l'ensemble du Ségur, arrêt de mort pour notre système de santé, ... Ça c'est positif pour la CFTD, mais c'est négatif pour les militants des syndicats FO. Donc vote contre.

Pascal Pavageau souhaitait un audit afin de permettre, en interne, la mise en place d'une politique transparente de la gestion des fonds financiers de la confédération. Il en a été empêché. Il refuse de cautionner et démissionne. Donc vote contre. C'est quoi cette logique d'appareil ? C'est la même qui fait que le troisième candidat n'a été ni soutenu et ni présenté par aucune UD ou aucune fédération ? Parce qu'elles ont toutes peur d'être exclues du cercle des initiés ? Un « entre-soi » loin du monde des travailleurs qui écarte ceux qui ne sont pas de la « caste » de la hiérarchie syndicale.

Quelle suffisance. Quel déshonneur pour le syndicalisme de la charte d'Amiens. Nous exigeons l'abrogation de toutes les lois liberticides, Nous exigeons la mise en place d'un audit pour clarifier la situation financière de Force Ouvrière. Vive la candidature de Frédéric Vuillaume, unique candidat des militants de terrain.

Christine AUBÉRY

Membre du S.D.A.S. 22

Vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=ki5cgGs_dRw



XXVème Congrès FO

Intervention du lundi 31 mai,
par mandat des syndicats Bétons Lafarge et Kermené



■ Chers camarades, je vous apporte le salut fraternel des syndicats des Bétons Lafarge et des Abattoirs de Kermené dont je porte les mandats pour ce congrès. Je vous apporte également le salut fraternel de la section SNFOCOS de Bretagne dont je suis trésorière et de l'Union Départementale FO des Côtes d'Armor dont je suis trésorière adjointe.

Je souhaite mettre en avant aujourd'hui qu'il devient urgent qu'au sein des U.D., des F.D. et de la confédération, d'avoir un discours clair, rassembleur et qu'il faut que l'unité syndicale soit faite pour défendre nos droits.

Je veux tout d'abord évoquer la grève d'aujourd'hui. Les fédérations, la confédération, les U.D., les syndicats appellent à la grève sur différents temps et différents thèmes. Le lundi le transport, le mardi l'éducation Nationale, le mercredi la FGTA, le jeudi c'est pour nos retraites, le vendredi, c'est l'action sociale et hop la semaine suivante on recommence avec d'autres fédérations, d'autres syndicats, d'autres motifs de grèves...

Dans ces grèves, on a des résistants. Même si nous sommes peu nombreux, un résistant ça bloque, sinon les patrons iraient plus vite dans le dézingage de nos droits. Mais ce qu'il ressort de ces pratiques de grèves à répétition, c'est que nous avons de plus en plus de mal à mobiliser et que les plus pénalisés sont finalement les salariés qui ne sont pas appelés à la grève ce jour-là !

Et puis, quelle force avons-nous avec cette grève ? Pour exemple, un appel à la grève simple, intersyndical au sein de la Sécurité Sociale pour demander l'augmentation de la valeur du point bloquée depuis 10 ans, récolte environ 30% de gréviste. 30% de résistants. Alors oui, on peut se dire que même si ce ne sont pas des actions fortes, elles ont quand même le mérite d'exister. Mais peut-être qu'on devrait penser à faire autrement parce qu'en vérité, ça ne gêne pas nos patrons et le travail non fait pendant cette journée de grève doit finalement l'être dans la semaine qui suit pour permettre aux allocataires, aux cotisants, aux assurés de toucher des droits.

Les personnes que je représente aujourd'hui et moi-même pensons que nous pouvons faire mieux. Stop aux multiples grèves. À quand la grève générale interprofessionnelle pour l'augmentation de nos salaires, des pensions, des allocations et la retraite à 37.5 ! C'est vital pour de nombreuses personnes maintenant. Les salariés du privé comme du public en ont marre de perdre du salaire, de récupérer le boulot non fait pendant leur journée de grève pour rien. Une partie de la base de FO ne veut plus ça ! Alors, les grèves généralisées oui, les grèves sporadiques non ! Résistons ensemble !

Mais que faire alors ? A l'U.R.S.S.A.F. Bretagne, nous sommes à l'initiative d'une pétition pour dénoncer nos conditions de travail dans l'organisme : plus de 50% du personnel a déjà signé, tous sites confondus et tous services confondus. Avec ce soutien, nous allons pouvoir faire des choses face à une direction qui n'entend plus les salariés. Voilà le vrai travail que nous devons mener. Comment résister ? Quel moyen ? Comment mobiliser les collègues derrière nous ? Pour nous, c'est un vrai débat qui doit avoir lieu pour éviter l'essoufflement et permettre la syndicalisation. Il faut qu'on prenne également de la hauteur et que l'on observe ce que font les patrons et qu'on fasse mieux. N'oublions pas que nous n'avons plus de C.E. (Comité d'Entreprise), de C.H.S.C.T. (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), de délégués du personnel et que l'on paye tout ça maintenant ! Nous ne sommes pas tous seuls, à nous de faire circuler les idées pour faire avancer les choses positivement. Le syndicat doit être un lieu où le changement peut s'opérer. On doit garder à l'esprit que l'on peut faire bouger les lignes et arrêter d'être résignés et de se dire que l'on n'a pas trop perdu encore cette fois-là.

Dans l'urgence sociale, nous nous apercevons que les accords sociétaux se font toujours de manière unilatérale au détriment des salariés. Nous connaissons tous des exemples.

Par exemple, chez Lafarge, les dirigeants sont poursuivis pour crime contre l'humanité et sont à l'origine de la destruction systématique des accords salariaux. 100 millions d'euros sont réclamés aux dirigeants des Bétons Lafarge en 2015 pour préjudice de réputation liée à la dégradation de son image à l'entreprise par la nouvelle entité qui les a rachetés : Holcim. Peut-être que nous devrions prendre exemple sur ces patrons de Suisse et attaquer nous aussi nos patrons.

Autre exemple, Ernest Antoine-Sellière qui est condamné à 3 ans de prison avec sursis et 37500€ d'amende pour fraude fiscale. Et ce sont ces gens-là qui nous donnent des leçons ?

Aujourd'hui dans l'urgence sociale où les gens ne peuvent même plus se loger, il n'y a même pas de ministère du logement pour créer des logements sociaux. A l'heure également où nous sommes au chômage de masse, il n'y a toujours pas de ministère de l'artisanat alors qu'il s'agit du plus grand employeur de France.

(... suite page 6)

(... Suite) Il est temps que ce soit en 2022, l'été du B.T.P. et que les accords d'appareil syndicaux et patronaux cessent et passent au pilon du béton. Aujourd'hui, indignons-nous et revendiquons les fondamentaux du syndicalisme : l'augmentation des salaires et le respect de nos conditions de travail. Revendiquons ensemble !

Enfin, je veux parler de nos mandats. Nous sommes pour le réformisme à FO. Mais le réformisme sans l'idéal de la lutte des classes aboutit à une collaboration de classe qui est inacceptable ! Il vaut mieux signer que pas signer ? Elle est où notre résistance face au patronat ? Ras-le-bol des magouilles entre les élites syndicales et patronales ! À FO, on ne doit plus se coucher, on a des résolutions et elles doivent être respectées. C'est ça notre résistance ! Car qu'est-ce qu'il reste aux travailleurs si nous sommes dans l'accompagnement total ! Il y a un nouveau point auquel on n'avait pas pensé pendant nos résolutions, et bien on consulte sa base ! Car FO appartient bien à chaque syndiqué, non ? Ce que nous faisons en local, dans nos entreprises, à savoir faire les comptes-rendus de nos participations aux négociations, aux C.S.E. (*Comité Social et Économique*), les consultations auprès de nos adhérents, nous souhaiterions aussi que ce soit fait dans le cadre des Fédérations et de la confédération car ce n'est pas vraiment le cas. Nous souhaitons de la transparence et que chaque représentant, qu'il soit délégué syndical, secrétaire d'union départementale, secrétaire de fédération, secrétaire national assume ses votes en toute transparence puisqu'il s'agit du reflet des positions de sa base ! Je n'ai pas de maître à FO, je n'ai que des camarades et c'est comme ça que fonctionne notre maison.

Pour exemple, j'ai pour mandat des abattoirs de Kermené de faire remarquer à la fédération F.G.T.A. (*Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture*) qu'il convient de négocier à minima en branche à hauteur de l'inflation. En 2021, l'inflation était de 2.8 points ; la Fédération a négocié 2.2 points d'augmentation. Ce qui a conduit à des négociations locales difficiles. Ils ont obtenu 2.9 points. Bravo aux camarades qui n'ont rien lâché !

La Charte d'Amiens est notre socle. Remplaçons les étais que nous avons mis pour tenir notre maison par des piliers clairs ! Je redis donc fermement :

- Non à la casse de la Sécurité Sociale et à la fiscalisation de celle-ci !
- Non à la casse des services publics que qu'ils veulent passer par l'autonomie des régions !
- Non à la casse du code du travail et des conventions collectives !

Et toujours retrait du P.P.C.R. (*Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations*), de la loi Notre, de la loi de transformation du service public, des lois El Khomri et lois et Ordonnances Macrons et abrogation de la Loi Travail et de toutes les réformes de retraites passées et surtout des réformes des retraites à venir et des dernières lois liberticides.

Oui au maintien du Code du Travail, aux conventions collectives multiples, au principe de faveur, aux services publics que, aux statuts garants d'indépendance, à l'Éducation Nationale égalitaire, à la formation libre et nationale des travailleurs et à la protection sociale universelle. Reconquérons ensemble !

Bravo à tous les camarades ici présents et aussi aux absents de lutter pour la défense de nos droits. Ayons confiance en nos idées, respectons les prises de décisions lors des résolutions !

Je suis mandatée pour voter pour les 2 rapports pour les abattoirs de Kermené et je suis mandatée pour voter contre les 2 rapports pour la démocratie par les Bétons Lafarge.

Céline JASTRZEBSKI

Trésorière Adjointe de l'U.D. FO 22

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=yRsYhaDAsf8>



XXVème Congrès FO

Intervention du lundi 31 mai,
par mandat du syndicat S.N.FO.L.C. 22



■ Je vous adresse le salut fraternel et revendicatif du syndicat des lycées et des collèges des Côtes d'Armor qui m'a mandaté afin de voter pour le rapport financier et contre le rapport d'activité.

Macron et ses gouvernements mènent une guerre ouverte contre les salariés, c'est une guerre de classe impitoyable qui fait des ravages dans les rangs de notre classe. Les droits exorbitants donnés aux patrons ainsi que les milliards, sous prétexte de lutte contre la pandémie grâce à un quasi coup d'État d'urgence, la baisse continuelle du coût du travail, les licenciements individuels ou collectifs, avec ou sans ruptures conventionnelles, la hausse des prix d'abord due aux accapareurs-spéculateurs, le renoncement aux soins imposés par les déremboursements et la politique des gouvernements successifs organisant sciemment depuis des décennies la pénurie de soignants, les bacheliers interdits de poursuite d'études grâce à parcourup, les étudiants obligés d'aller mendier l'aide alimentaire pour vivre ou jusqu'à devoir se prostituer pour financer leurs études... Voilà la seule véritable insécurité dans ce pays, celle dont sont seules victimes tous les travailleurs, les jeunes, et c'est vers ce gouffre que, de nouveau réélu, Macron nous promet d'aller encore « plus vite et plus loin » !

Face à ce déchaînement de coups redoublés, notre confédération n'a pas su ou voulu proposer des perspectives œuvrant au regroupement des salariés en lutte, à même d'obliger ce gouvernement « à rendre gorge ». Jamais nous n'avons ressenti dans les prises de position, les expressions, les interventions confédé-

rales cette détermination, cette colère qui étreint tous ceux qui endurent au quotidien l'insupportable, la barbarie en marche. Comment peut-on croire un seul instant que ce gouvernement ne sait pas ce qu'il fait ? Comment croire qu'il suffirait d'alerter les différents ministres sur les conséquences qu'auront leurs réformes ? Comment croire qu'ils se soucient de nous ? Comment croire que leurs petites phrases « maladroites », quand elles ne sont pas assumées, ne traduisent pas leur profond mépris de classe ? Comment dès lors continuer à concerter, dialoguer avec des adversaires dont les plans sont connus et qui au lieu de proposer du grain à moudre annoncent qu'ils sont prêts à en découdre ? Comment pourrions-nous dès lors garder l'arme au pied sans désespérer, sans abandonner ceux qui luttent et qui dans les conditions actuelles ne font que retarder l'inéluctable ?

Les salariés ont besoin de la CGTFO pour lutter contre le télétravail qui est une modification brutale de l'organisation du travail au service des intérêts du patronat visant, au même titre que l'ubérisation, à faire exploser le contrat de travail et à substituer au statut du salarié celui de collaborateur vide de droits.

Les salariés ont besoin de la CGTFO pour défendre la sécurité sociale de 1945, fondée sur le salaire différé, qui confère au malade le droit d'être soigné quelle que soit la maladie, quelle que soit le coût. Il s'agit donc de lutter contre les tentatives du patronat d'y substituer insidieusement une protection sociale obligatoire, cheval de Troie d'une logique assurantielle privée, de type Obamacare. La logique du panier de soins conduira inévitablement à rompre la solidarité collective au profit d'une logique individuelle conditionnant la prise en charge aux moyens de chacun.

Les fonctionnaires ont besoin de la CGTFO pour défendre leurs droits contenus dans leurs statuts, pour abroger la loi de transformation de la Fonction publique, notamment. La République, c'est les services publics et ceux qui cherchent à les détruire veulent également liquider la République une et indivisible qui fait obstacle à la pleine « concurrence libre et non faussée », dogme d'une Union Européenne antidémocratique et supranationale au service du capitalisme et de ses multinationales qui siègent à la Commission européenne. La revendication d'un statut autonome formulée par certaines instances régionales, comme celle du Conseil régional de Bretagne le 8 avril dernier, s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'éclatement du cadre républicain garant de l'égalité en droit des citoyens.

Combattre la régionalisation, la territorialisation, la différenciation qui œuvrent par essence à la liquidation des conquêtes ouvrières inscrites justement dans le cadre national, c'est combattre pour la défense des conventions collectives, les statuts nationaux, l'Éducation nationale, les programmes et diplômes nationaux, la sécurité sociale, l'hôpital public, le régime de retraite par répartition, le code du travail et jusqu'à la défense des confédérations ouvrières. C'est au final, combattre la division que cherche à imposer aux travailleurs et sur laquelle compte, un gouvernement porteur des pires projets de régression sociale.

Dès lors, Il est plus que temps de sonner la révolte, de nous unir sans faille, dans une volonté commune sans équivoque, de nous mettre en ordre de bataille pour justement livrer bataille, annoncer aux salariés de ce pays que la reconquête de tous nos droits perdus ne pourra se faire, qu'on le veuille ou non, que dans un choc frontal classe contre classe et que nous sommes déterminés, résolus, nous la CGTFO, à prendre toutes nos responsabilités dans cette reconquête, fidèles alors en cela à la Charte d'Amiens.

Mickaël FERDINANDE

Secrétaire Départemental du S.N.FO.L.C. 22

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=FqVtsXb5y6M>

XXVème Congrès FO

Intervention du lundi 31 mai,
par mandat du syndicat Nettoyage 22



■ Camarades, je vous apporte le salut fraternel du Syndicat Nettoyage Propreté des Côtes d'Armor.

La Propreté, secteur pas assez reconnu, salariés de l'ombre où il a fallu le Covid pour s'apercevoir qu'ils étaient présents

dans les entreprises. Mais il a aussi fallu se battre pour que les camarades puissent avoir des masques et des gants afin de pouvoir travailler.

Du travail +++ avec ce Covid, sans les rémunérations sur le salaire. Des employeurs qui se sont fait du fric sur le dos des salariés sans rien redistribuer lors des N.A.O. (Négociation Annuelle Obligatoire)

Actuellement, avec l'inflation galopante, les salariés, travaillant pour la plupart à temps partiel, en horaires décalés, n'ont plus les moyens de se rendre sur leur lieu de travail ; il est difficile de le faire comprendre lors des négociations de branches.

Les employeurs ont gagné du fric pendant ce Covid mais ont des oursins dans les poches pour la redistribution aux travailleurs.

Se rajoute à cela l'accord télétravail (certes qu'il fallait sûrement encadrer) où les prestataires de la propreté qui interviennent dans les entreprises ont été oubliés. Pour exemple, la Société de Nettoyage PEI qui intervient chez Renault : ce donneur d'ordre qui a demandé une baisse du contrat (soi-disant moins de travail de nettoyage car moins de bureau dû au télétravail), baisse de contrat accepté par la société de nettoyage, ce qui a engendré des baisses de salaires voir des licenciements. Ceci est inadmissible !

Avec cet accord télétravail, l'on a surtout pensé aux bureaucrates bien assis sagement derrière leurs bureaux. La confédération, en signant cet accord, a oublié les prestataires qui interviennent dans toutes les entreprises.

On a l'impression que la confédération oublie qu'elle appartient avant tout aux adhérents et qu'il est dommage que des décisions soient prises sans concertation des syndiqués de la base.

J'espère que notre nouveau secrétaire général qui sera élu s'en souviendra...

Camarades merci de m'avoir écouté, Vive la CGT FORCE OUVRIÈRE !

Jocelyne MARTIN

Secrétaire Générale du syndicat Nettoyage 22

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=ZDsGbPR1zxw>

PARTENAIRE

GROUPE
vyv

Le Groupe VYV vous propose son Book Sécu 2022

Le 14 janvier dernier, le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie a remis, au ministre des Solidarités et de la Santé, son rapport définitif sur les pistes d'évolution de notre système de protection sociale. En attendant cette nouvelle réforme, le Groupe VYV met à votre disposition un book pour vous permettre d'appréhender la Sécurité sociale sous tous ses aspects.



Depuis plusieurs années, de nombreuses réformes impactent notre modèle de protection sociale avec des dispositifs tels que la protection universelle maladie, l'adossement du régime social des indépendants au régime général, l'évolution de la télémédecine, ou encore les lois de financement de la Sécurité sociale annuelles de plus en plus prégnantes.

Structuré autour d'un équilibre entre la Sécurité sociale et les organismes complémentaires d'assurance maladie, notre système de protection sociale garantit un large accès aux soins pour la population française. Le Groupe VYV, grâce à ses différents savoir-faire, complète ce dispositif en développant chaque jour des solutions concrètes au service du mieux-vivre pour ses assurés, entreprises comme particuliers.

Dans ce contexte d'évolutions permanentes, nous souhaitons vous donner accès au Book Sécu, document de référence sur le fonctionnement de la Sécurité sociale. Cet outil, mis à jour pour 2022, prend en compte les dernières évolutions réglementaires et s'est également enrichi de nouveaux thèmes.

Vous informer, c'est aussi ça être entrepreneur du mieux-vivre !

Cet ouvrage, actualisé chaque année, réunit les essentiels de la Sécurité sociale à travers 7 chapitres :

- l'origine et l'organisation des régimes de Sécurité sociale;
- l'Assurance maladie;
- l'arrêt maladie;
- l'assurance maternité-paternité;
- les accidents du travail et les maladies professionnelles;
- l'assurance invalidité;
- l'assurance liée au décès.



Pour plus d'informations, contactez-nous :
expertise.reglementaire.sante.prevoyance@groupe-vyv.fr



Accédez au
Book Sécu 2022
en ligne

XXVème Congrès FO

Intervention du lundi 31 mai,
par mandat du syndicat du Centre Hospitalier 22



■ Tout d'abord je souhaiterais vous transmettre le salut fraternel des camarades du centre hospitalier de Saint-Brieuc dans les Côtes d'Armor dont je porte le mandat.

Depuis plus de 2 ans, nous subissons une réelle casse de notre service public de santé, le tout orchestré par les différentes politiques successives gouvernementales. La crise sanitaire n'a

fait que mettre en lumière toutes les incompétences engendrées par les bureaucrates trop éloignés du terrain, de la base et le tout au profit de la tarification à l'activité.

Aujourd'hui au C.H.S.B., la direction s'attaque aux droits fondamentaux, le droit aux congés annuels gagnés par nos camarades en 1936, contre une prime de 350 euros pour toute semaine de vacances reportées après le 15 septembre. Mes camarades, la lutte menée ces dernières semaines par Force Ouvrière a permis de faire reculer la direction sur ces mesures RH et la casse sociale.

Aujourd'hui, mes camarades, la lutte et le rapport de force sont plus que jamais nécessaires.

Le naufrage de l'hôpital public entraînera dans sa chute les services publics de secours au centre hospitalier de St Brieuc : un véhicule de secours avec 3 pompiers est mobilisé plus de 45mn avant la prise en charge de la victime. C'est une honte !

Mes camarades, soyons clairs, notre système de santé est malade. Que dis-je, il rend son dernier souffle.

Nous, Force Ouvrière, devons-nous mobiliser tous ensemble et non par des mouvements par métier, afin de redonner vie à notre système de santé publique, avec la réouverture de tous les lits supprimés, des services, des hôpitaux de proximité, des recrutements en masse avec une vraie revalorisation salariale, le dégel du point d'indice.

La désertification médicale engendre la fermeture des maternités. Arrêtons de prendre les citoyens en otage.

N'oublions pas les contractuels, la politique d'embauche est inacceptable et lorsque ceux-ci ne souhaitent pas renouveler leur contrat, ils sont considérés comme démissionnaires. Ça suffit ! Titularisation en masse et immédiatement, c'est la revendication d'urgence de Force Ouvrière.

Mes camarades, levons-nous, les services publics c'est la République, c'est l'égalité de soins pour tous. Mes camarades, levons-nous, unissons nos forces. Mes camarades, vive la sociale, vive la CGTFO et vive la charte d'Amiens !

Carine LE TERTRE

Secrétaire Générale du syndicat Centre Hospitalier 22
Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=RbVP-dTyv5Y>

PARTENAIRE

En 2022,
la Macif a été élue
**Marque préférée
des Français***



**La Macif,
c'est vous.**

* Étude réalisée du 12 au 13 janvier 2022 par La Marque Préférée des Français auprès de 1 022 français, représentatifs de la population française - terrain réalisé par OpinionWay - dans la catégorie « Compagnies d'assurance ».
** Certification AFRC Relation Client France. Certificat 95088 délivré à la Macif par Afnor Certification.
Pour en savoir plus : relationclientfrance.fr.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

**Et vous, pourquoi
préférez-vous la Macif ?**

Pour Mehdi, c'est pour
ses **prix compétitifs**.

Pour Albert, c'est pour son modèle
d'assureur mutualiste **sans actionnaire**.

Pour Huguette, c'est pour **la relation
avec son conseiller**.

Pour Laure, c'est pour **son service client
basé en France****.

XXVème Congrès FO

Intervention du mardi 1er juin,
par mandat du syndicat FOcom 22



■ Camarades, je vous apporte le salut fraternel de l'Union Départementale des Côtes d'Armor et du syndicat FO Poste 22.

Je ne vous parlerai pas longuement de la situation à La Poste car la camarade de la Corse, hier, a bien expliqué ce qui se passe dans l'entreprise aujourd'hui et la casse qui existe par rapport au personnel qui souffre énormément actuellement et que l'on a souvent en pleurs au téléphone avec des démissions, des ruptures conventionnelles, des départs à la retraite anticipés, des burn-out, des arrêts maladies, alors que La Poste, en fait, fait des milliards de chiffres d'affaires et un bénéfice tout à fait correct.

Les combats pour lutter contre les inégalités, qu'elles soient salariales ou sociales, sont nombreux à mener.

Depuis le congrès confédéral de Lille, nous avons tous œuvré pour suivre au plus prêt nos dernières résolutions. En particulier,

j'étais intervenue sur les services publics et avais dénoncé pour la S.N.C.F., la transformation en E.P.I.C. (*Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial*) qui ne résultera à la fin qu'en sa transformation en Société Anonyme comme cela a été fait avec La Poste. N'oublions pas que nous avons encore des entreprises publiques mais qui sont menacées par la privatisation.

Dans un monde en mutation technologique constante et rapide, les travailleurs, qu'ils soient postiers ou d'une autre corporation, doivent s'adapter, sans grande considération, reconnaissance et humanité. L'Homme n'est pas un robot. Notre ambition est celle-ci : vivre dans un monde plus juste.

Et en particulier un monde où les femmes occupant trop souvent des postes dits subalternes dans tous les secteurs d'activité, avec malheureusement des salaires trop bas et des retraites minables, doivent prendre toute leur place. FORCE OUVRIERE doit donner l'exemple : les femmes doivent pouvoir exploiter leurs compétences, leur sens organisationnel, exprimer leurs idées pour améliorer nos discussions et nos actes. Que ce soit dans les syndicats, dans les unions départementales et à la Confédération, surtout, avec la désignation future d'une femme comme secrétaire Générale.

Elles sont encore trop souvent amenées à effectuer une deuxième journée de travail au domicile familial. Économiquement, ces heures n'existent pas mais sont bien réelles. Soyons-en tous convaincus et agissons pour le futur. Tous ensemble. Hommes et Femmes.

Alors en préparant, j'avais pensé à la phrase d'Aragon : « la femme est l'avenir de l'homme ». Et là, je la cite parce qu'elle prend tout son sens. Je pense qu'à l'avenir, la femme doit être un des piliers des nouvelles sociétés, des nouveautés.

Enfin, à la fin du XXVe congrès Force Ouvrière, nous espérons que la Confédération fasse preuve de clairvoyance. Le nouveau monde doit être construit, pensé, rêvé avec les jeunes générations. Il s'agit aussi pour nous tous, militants, défenseurs de la Charte d'Amiens, de continuer à faire vivre FORCE OUVRIERE. Est-il besoin de préciser ce que contient la Charte d'Amiens ? Est-ce qu'il faut que je vous le rappelle ? Je pense que vous savez ce que cela veut dire la Charte d'Amiens et d'y être fidèle.

Nous apportons notre soutien à l'Ukraine et à tous les peuples opprimés. PAIN, PAIX, LIBERTÉ.

Vive la CGT FORCE OUVRIERE, Vive l'UD FORCE OUVRIERE, VIVE FO Com !!!

Danielle FAIRANT

Secrétaire Générale du syndicat FOcom 22

Vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=mN_tebe5l_4



XXVème Congrès FO

Intervention du mercredi 2 juin,
par mandat du syndicat U.S.T.B.T.P. 22 (isolés Bâtiment)



■ Bonjour mes camarades, bonjour à tous les délégués.

Nombre d'entre vous ont pris des congés, ce sont organisés pour se libérer, se libérer pour être ici. Comme de nombre d'entre nous, je félicite les camarades de l'équipe de Rouen qui nous accueillent formidablement. Ça, c'est un fait ! Par contre, une fois de plus, je m'inquiète que, sur le panneau de la tribune, on ne mette pas Confédération générale du travail FORCE OUVRIÈRE. Une fois de plus, je le dis, n'ayons pas peur de nous appeler, nous FO, CGTFO. Et de l'expliquer. On n'est pas dans une élection imposée par la loi sur la représentativité de 2008. On est là pour la Confédération que nous construisons.

Mes camarades, comme Christophe Le Comte et comme nombre d'entre nous, je vais citer Paul Valéry, car, oui, nous sommes tous nés quelque part, et nous, syndicalistes internationalistes, nous avons apprécié que la confédération, immédiatement, se positionne pour dire « à bas la guerre ».

Oui, mes camarades, à bas les guerres, toutes les guerres, et les logiques impérialistes qui y conduisent. La guerre, mes camarades, comme le citait Paul Valéry, « c'est un massacre de gens qui ne se connaissent pas au profit de gens qui se connaissent mais ne se masquent pas ».

Mes camarades, nous pouvons être déçus de voir que la réponse européenne est dans une logique d'embargo. Quel embargo, mes camarades, a permis à des peuples d'enlever la tête ? Aucun ! Que ce soit en Iran, en Irak ou ailleurs. Et sur ce point-là, je suis d'accord avec Yves Veyrier. Oui, mes camarades, il faut rétablir les moyens de la paix partout.

Yves Veyrier, c'est un camarade, un vieux camarade que je respecte énormément. Et d'ailleurs, il y en a encore quelques mois, j'étais candidat contre lui, histoire de lui porter la contradiction, sinon, il se serait ennuyé. Mais voilà qu'il ne me permet pas de le faire puisqu'il décide de s'appliquer à lui-même le droit du départ à la retraite, ce qui, par ailleurs est honorable.

Ce qu'il l'est moins, mes camarades, c'est que c'est donc dans la précipitation que nous nous retrouvons à discuter de l'organisation des équilibres de la succession. Alors, je vais vous donner un scoop, mes camarades. Vous savez que les médias de partout nous donnent déjà le vainqueur - mais vous savez que les médias sont à la solde du

capitalisme. Et bien, le scoop, mes camarades, c'est que le vainqueur est, peut-être d'après les rumeurs, Christian Grolier. Ça vous surprend ? Il a fait une excellente intervention à cette tribune hier, une intervention appréciée par les délégués. Et je pense, oui mes camarades, que Christian Grolier est peut-être le candidat des délégués. Et que l'autre camarade, s'il n'intervient pas devant les délégués, serait le candidat de l'appareil.

J'invite tous les camarades candidats aux instances : bureau, C.E., commission de conflits, commission de contrôle, à se déclarer à cette tribune devant les délégués de nos syndicats. Oui, mes camarades, je tiens à ce que l'on réfléchisse ensemble pour que les délégués puissent, comme dans nos U.D., statutairement, élire leurs représentants.

J'ai entendu le camarade Richard Roze répondre hier en nous expliquant qu'il avait œuvré pour la prime transport dans les boîtes des coopératives des viandes. Oui, il a œuvré, mais 1€ de prime, c'est 1€ non cotisé. Et pour que le camarade comprenne, je vais utiliser le langage des patrons : non chargé ; ce qui veut dire 0 retraite, 0 sur le salaire différé. Mes camarades, même si nous sommes contents de prendre cette prime lorsqu'elle passe, ce n'est pas du salaire. Nous le savons tous.

Oui, mes camarades, hier soir, Jean-Pierre Thevenot a fait une démonstration très intéressante sur les cotisations sociales. Je vous invite à aller l'écouter pour ceux qui étaient partis puisqu'il était tard lorsqu'il est intervenu. Mon camarade Lerestif a fait une autre intervention très intéressante ; je vous invite aussi à l'écouter. Je le soutiendrais, parce que c'est un camarade de Bretagne qui milite tous les jours, qui milite pour l'abrogation de la loi de 2008, qui milite pour nous dire un truc : c'est que le diagnostic partagé, nous, on ne le partage pas. Et je vais vous dire pourquoi. Comme je n'ai pas trop de voix : voyez, ceci est mon verre de café. Le café est froid le patronat nous dit le café est chaud !

Non, mes camarades. Le diagnostic partagé, ce n'est pas le nôtre ! On ne peut pas accepter de faire du syndicalisme de salon. On ne peut pas accepter de rentrer dans ce type de logique.

Mes camarades, on a entendu Macron comme Marine Le Pen nous dirent que la primauté des syndicats dans les élections, ils n'en veulent plus au nom de la liberté. C'est contre cela qu'on doit se battre mes camarades, c'est pour le droit au syndicalisme. Et non pas pour se plier à cette représentativité dont nous demandons toujours l'abrogation. Non pas pour nous glisser dans des négociations, dans des conventions collectives uniques étendues où disparaissent, en partie, les grilles de salaire, où les vocables utilisés dans ces structures sont des vocables de managers où on ne parle plus de grille de salaire, mais de cotation et de compétences.

Mes camarades, j'ai lutté avec d'autres contre l'État d'urgence. J'ai lutté avec d'autres contre l'état d'urgence Covid. Et je continue de demander la réintégration de tous les salariés exclus du travail, parce que c'est honteux.

Mes camarades, j'ai passé des mois à me battre pour comprendre le texte sur la sécurité globale ; j'ai déposé les saisines contre la sécurité globale. Oui, mes camarades, j'ai prévenu Yves : il savait le boulot que nous faisions. Et le jour où je déposais les textes contre la loi sécurité globale, le camarade était en manifestation avec Darmanin. Il y a un écart entre la base et l'appareil !

Vive la CGTFO ! Vive la Charte d'Amiens ! Vive la Sociale !
Et que vivent les délégués de ce congrès

Eric LE COURTOIS

Secrétaire Général de l'Union Départementale FO 22
Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=Iktvdv-0relQ>

XXVème Congrès FO

Intervention du mercredi 2 juin,
par mandat du syndicat S.D.A.S. 22



■ Camarades,

Je veux d'abord saluer la mémoire de mon camarade Philippe qui nous manque cruellement.... Et je vous adresse le salut fraternel des camarades du S.D.A.S. CGTFO des Côtes d'Armor.

Pour nous, qui tentons chaque jour avec le S.D.A.S. FO 22 de relayer la voix des camarades exploités du social et médico-social, qui aujourd'hui en sont contraint à quémander des avances sur salaires pour pouvoir mettre du gasoil dans leur véhicule personnel pour crouter ; pour nous qui n'avons pas vu nos salaires augmenter depuis bientôt 40 ans, pour nous qui ne serions pas éligible à une prime de 183 euros sans renoncer aux conventions collectives du secteur, pour nous qui combattons les politiques de développement marchand des services à la personne et qui voyons inexorablement nos services publics démantelés au profit du privé lucratif, pour nous autres, il est clair que nos syndicats sont en danger, notre fédération de l'Action Sociale est en danger, La Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière est en danger.

Tout comme les autres organisations syndicales qui s'opposent au libéralisme débridé orchestré par les oligarques du MEDEF, notre CGTFO vouée à continuer la vieille CGT, celle de 1906 qui adoptait la charte d'Amiens et qui persiste à œuvrer à « l'émancipation intégrale des travailleurs » tout en s'appuyant sur l'action directe revendicative est attaquée dans ses fondements.

Depuis de trop longues années, malgré les motions, les alertes et autres mises en garde de nos syndicats relayés par les instances départementales et fédérales sur mandat au C.C.N. (Comité Confédéral National) ; les gouvernements aux ordres du capital n'ont cessé de réduire notre confédération au silence, de vouloir compromettre nos négociateurs, de nous soumettre aux concertations et autres accompagnements des mesures patronales visant la destruction de nos conquêtes sociales et particulièrement ceux actés par le Conseil National de Résistance.

La mort programmée de notre sécurité Sociale en est le point d'orgue et les résolutions des 2 derniers congrès n'auront pas suffi à faire que notre Confédération tape résolument du poing sur la table pour freiner les réformes assassines de la macroneuse et endiguer le courant insufflé par certaines fédérations qui voudraient faire de la CGTFO un bon partenaire social.

D'aucun pourront nous opposer, comme ils l'ont toujours fait, qu'il ne peut exister de syndicats indépendants. Mais le cadre garanti par nos instances dans lequel différentes tendances s'affrontent plus ou moins librement au sein de la CGTFO permet bon an mal an, de tenir le cap quant à la liberté et l'indépendance de notre organisation comme dans l'expression de nos revendications ouvrières et les moyens syndicaux de les concrétiser. Nous posons la question : que pourrions encore faire nos syndicats libres et indépendant dans une confédération si celle-ci devient d'accompagnement ?

Camarades ce congrès de Rouen est l'occasion de réaffirmer avec Force, que notre confédération CGTFO doit impérativement et plus que jamais s'appuyer sur une démocratie syndicale reposant sur une logique de mandat. Il n'est pas question qu'elle laisse sournoisement la place à une forme de démocratie représentative reposant sur un système descendant dans lequel se complairait un cercle minoritaire, soumis à la volonté de l'alliance Patronat-Gouvernement et au capitalisme débridé qu'ils portent.

Au passage, on comprendra que dans un tel cadre ou la démocratie syndicale serait d'apparat, naitrait les velléités de certains militants, secrétaires d'Unions Départementales ou de fédé pour appeler par exemple à voter pour un des candidats déclarés aux présidentielles au mépris le plus élémentaire de la charte d'Amiens et de nos statuts confédéraux.

Attaché au fédéralisme, nous appelons les délégués à mandater les candidatures au bureau confédéral de camarades qui défendront sans ciller, les revendications de la classe ouvrière et mèneront La Lutte sans concession vers « l'émancipation intégrale des travailleurs ».

Oui, Il nous faut impulser une ligne claire de résistances, car c'est certain, les mesures gouvernementales délibérément liberticides, destructrices de nos droits s'amplifient. La contre-réforme de l'assurance chômage et le projet patronal de la Convention Collective Unique Étendue de notre secteur médico-social en sont les dernières illustrations scélérates. Mais plus largement la réduction annoncée de longue date dans le cadre Européen du nombre de Conventions collectives n'est rien d'autre que la réduction du droit des salariés ; accompagner de telles réductions c'est se tirer une balle dans le pied, c'est accompagner l'inversion de la hiérarchie des normes au détriment des garanties collectives de branche.

Nous ne devons pas non plus relayer la sémantique Patronale de pouvoir d'achat, celle des primes défiscalisées exonérées de cotisations patronales, qui pillent nos salaires différés et affaiblissent notre SECU, Nous revendiquons l'augmentation générale des Salaires et des pensions et nous devons aller la chercher !

(... Suite) Pour notre secteur social, les grands discours sur une société « réellement inclusive », qui serait la « priorité » des ministères concernés, ne démentent pas la logique sémantique ultra libérale dans laquelle le patronat s'est installé.

Aux envolées lyriques sur la possibilité offerte à tout élève en situation de handicap d'avoir un accompagnement au plus près de ses besoins, répondent la précarité grandissante des professionnels et le développement de leur exploitation, la fermeture des IME, et la réduction des budgets. De la même manière sous couvert d'une société plus inclusive et d'une désinstitutionnalisation prônée par le rapport Aguilar de l'O.M.S. (*Organisation Mondiale de la Santé*) dans le secteur adulte, patrons et employeurs vantent les bienfaits d'une politique de développement d'habitats inclusifs pour favoriser les « dispositifs » ambulatoires et les réponses « Uberisées » aux « parcours de vie » des personnes accompagnées. Bien sur le travailleur social libéral serait LA SOLUTION. Le tout soit dit en passant, en allégeant les cotisations patronales dédiées aux caisses de sécurité sociale, régime de solidarité qui fait vivre notre secteur.

A nous d'organiser la résistance, de nous opposer à la logique

marchande de « l'inclusion systématique » et en faire un axe de combat prioritaire en se réservant la possibilité d'user de Tous les moyens syndicaux pour contrer ces attaques patronales.

A nous de mettre une pression sur le patronat du secteur à la hauteur de leurs attaques pour faire appliquer l'avenant 43 dans la branche de l'Aide à Domicile et pour aller chercher les 183 Euros pour Tous, puis une revalorisation salariale digne de ce nom ! Les Aides à Dom ne lâchent rien et nous serons à la porte de Matignon le juin prochain avec l'inter S.D.A.S. Bretagne et nous invitons les S.D.A.S. à en faire de même partout en France.

Mes camarades nous avons cruellement besoin d'une Confédération de combat qui affiche et matraque les médias de nos revendications Ouvrières, construisons nos résolutions en ce sens pour pouvoir fièrement continuer à scander : vive la Charte d'Amiens ! Vive La CGT Force Ouvrière

Antoine GOUGEON

Secrétaire Général syndicat S.D.A.S. 22

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=15f1i924i44>



Intervention du mercredi 2 juin,
par mandat du syndicat Monoprix Nord-Ouest



■ Chers camarades,

Je vous apporte le salut fraternel du syndicat FO Monoprix Bretagne Nord-Ouest.

Il y a 4 ans, au congrès de Lille, je montais à la tribune afin de vous parler de la situation de l'entreprise et de l'état d'esprit de mes collègues de travail.

Aujourd'hui, entre les ruptures conventionnelles, les démissions, les départs en retraites, on est devenu des employés polyvalents et polycompétents au SMIC. Le mot solidarité, entre nous, n'existe plus ; la motivation n'est plus là.

Mais l'entreprise doit faire des économies, comme elle nous le dit si bien ; la « charge salariale » est trop importante par rapport au chiffre d'affaires. Alors, à ce jour, déjà beaucoup de magasins passent en franchise, rachetés par une entreprise familiale qui détient des enseignes dans le bricolage. Ce qui veut dire que les salariés perdent peu à peu les « avantages » du groupe Casino.

On y est, nos acquis sociaux partent en fumée ! De moins en moins de représentants du personnel, moins d'élus FO.

Malgré ceci, je resterai mobilisée pour défendre mes collègues de travail, mais aussi, en tant que conseillère prud'homale, faire reconnaître les droits des salariés contre des dirigeants sans scrupules.

VIVE LE CODE DU TRAVAIL ! VIVE LA SOCIALE ! VIVE FO !

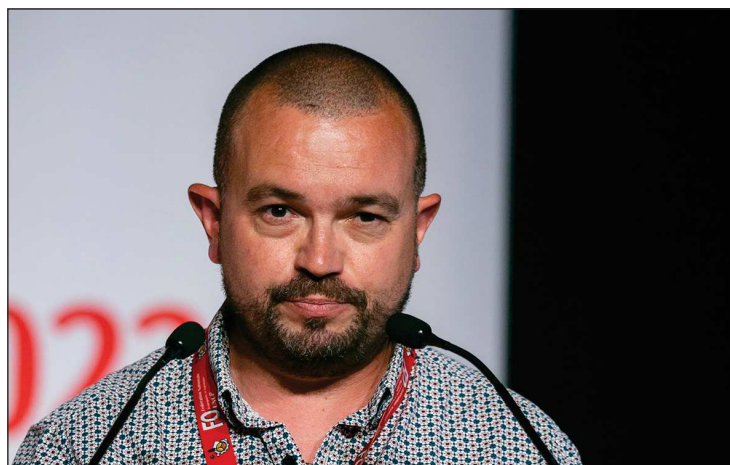
Delphine GUÉGAN

Secrétaire Générale du syndicat Monoprix Nord-Ouest

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=XVZolVJwvZg>

XXVème Congrès FO

Intervention du mercredi 2 juin,
par mandat du syndicat U.S.D.T.L. 22 (isolés Transport)



■ Bonjour mes Camarades !

Je vous apporte le salut fraternel de l'Union Syndicale des Transports et de la Logistique des Côtes d'Armor ainsi que de notre Union Départementale. Mon syndicat votera contre le rapport d'activité et s'abstiendra sur le rapport financier.

Tout d'abord, je me présente : je suis chauffeur aux Transports D.B. SCHENKER, Secrétaire Général Adjoint de l'U.S.D.T.L. FO22 représentant le secteur de la messagerie, Secrétaire Adjoint de l'Union Locale de Guingamp et enfin Secrétaire Général de l'AFOC 22. C'est un honneur de participer à mon premier Congrès Confédéral ici à Rouen. Merci aux camarades de la Seine Maritime pour votre accueil fraternel.

Mes Camarades, notre métier de conducteur routier est en crise. Le salaire des salariés du transport est au plus bas et je peux même dire minable. La crise Covid a permis à certaines de nos sociétés du transport, les grosses sociétés, de faire des chiffres plus qu'exceptionnels. Les actionnaires des gros groupes ont pu se goinfrer sur le dos de leurs salariés, alors que l'on ne vienne pas nous dire qu'il n'y a pas d'argent pour augmenter nos salaires.

Dans notre pays aujourd'hui, des conducteurs sont recherchés en masse mais notre métier subit malheureusement un manque d'attractivité, plombé par une image dégradée. En Bretagne, le manque se situe entre « 2000 et 3000 » salariés, la faute à une pyramide des âges défavorable, à des départs à la retraite non remplacés, mais également à un déficit d'image.

Quand est-ce que les salaires seront à l'image des tâches réalisées pour tous les salariés du secteur ? Les N.A.O. ont une nouvelle fois montré que rien n'a évolué et d'ailleurs notre fédération a refusé de signer des négociations aux rabais. De plus, la remise en question du Congé de Fin d'Activités pour les conducteurs routiers est inacceptable et nous ne pouvons laisser faire cela.

Je voulais parler du Groupe Gefco mais mon camarade Patrice CLOS ayant fait son intervention tout à l'heure, je ne reviendrai pas dessus. Cependant, mon syndicat adresse un très grand bravo à FO Groupe R.A.T.P. qui est devenu la 2ème organisation syndicale où les camarades ont rejoint un syndicat de lutte. Bravo à Laurent DJEBALI pour son intervention de ce matin.

En ce qui concerne maintenant notre syndicat départemental, l'U.S.D.T.L. FO22 que je représente aujourd'hui, je suis très honoré de vous énoncer les points suivants :

■ Notre camarade, Romuald COSSON, Secrétaire Général Adjoint de l'U.S.D.T.L. FO 22 représentant le secteur du transport national et chauffeur des Transports GARNIER à Loudéac, entreprise de 500 salariés, a, grâce à un travail de longue haleine, mis au panier la CFDT ! 1 seule liste, la nôtre, celle de Force Ouvrière ! Je crois que les salariés de l'entreprise n'aimaient pas trop la couleur de leurs chasubles !

■ Mieux encore, suite à la signature nationale sur les salaires par la CFDT Transports, aux Transports Ménage à Pleudihen-sur-Rance, Régis BICHE, ex D.S. CFDT a déchiré sa carte orange et a rejoint l'U.S.D.T.L. FO 22 syndicat libre, indépendant, fédéré et confédéré.

■ Nous venons également de nous implanter à la STAT, Société de Transports et d'Affrètement du Trégor, une entreprise de plus de 500 salariés.

Depuis presque 1 an, nous constatons une très grande hausse de timbres dans notre syndicat et de belles nouvelles implantations et nous en sommes très fiers.

Mes Camarades, je tiens à remercier particulièrement mon camarade Jean-Luc LE POTTIER, Secrétaire Général de l'U.S.D.T.L. FO 22 qui nous a donné toute sa confiance pour lancer une nouvelle dynamique à notre syndicat. Je salue également, Romuald COSSON et Yann LE TERTRE, tout 2 adjoints avec moi-même de notre syndicat.

Mes Camarades, nous sommes au XXVème Congrès Confédéral de notre Confédération. Écoutons-nous ! Écoutons-nous ! La liberté de s'exprimer librement est aussi valable dans notre Confédération. Unissons-nous ! Travaillons main dans la main. La Base et la Confédération doivent savoir s'unir et s'écouter afin de faire de notre Confédération Force Ouvrière la plus grande des Organisations Syndicales.

Mes Camarades, on nous annonce depuis quelques jours un peu partout, le nom du remplaçant de Yves, à cet instant les choses sont faites ! J'espère, pour le respect de tous les délégués présents ici, que celui-ci nous fera l'honneur de venir à ma place derrière ce pupitre à la fin des prises de paroles des camarades parce que lorsque l'on veut prétendre devenir le prochain Secrétaire Général de la Confédération Force Ouvrière on commence par respecter la base !

Pour conclure, à l'image de notre Fédération, de notre Union Départementale, nous sommes organisés, déterminés et nous ne lâchons rien. Notre régime spécial de retraite est à nous et nous nous battons pour le garder.

Une dernière phrase pour mes camarades déçus de la tournure de ce congrès : « N'oubliez pas, que si les dégoûtés partent, il ne restera que les dégoûtants » !

Mes Camarades, Vive l'U.S.D.T.L. FO 22 ! Vive la Fédération Nationale des Transports et de la Logistique Force Ouvrière ! Vive la CGTFO ! Vive la Sociale !

Jérémie CABOURG

Secrétaire Adjoint du syndicat U.S.D.T.L. 22

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=9SFxhpxowMg>

XXVème Congrès FO

Intervention du mercredi 2 juin,
par mandat du syndicat U Log



■ Je vous apporte le salut fraternel des camarades des Côtes d'Armor et du syndicat U Log dont je porte le mandat pour faire « au mieux » de nos intérêts de classe.

C'est quoi, au juste, faire « au mieux » ? Dans les boîtes, lieux de travail où, selon l'expression consacrée, on perd sa vie à la gagner, faire « au mieux » lors de négociations plus ou moins nourries, signifie essayer de gratter des améliorations de travail, y compris salariales. Mais ce n'est surtout pas négocier en-deçà de ce que les camarades, avant nous, ont pu gagner. Faire « au mieux », ce n'est certainement pas accompagner le patronat dans ses velléités de réduction du « coût du travail » qui entraîne, nous ne le savons que trop bien, des licenciements sous couverts de vocables tels que « plans de sauvegarde de l'emploi » ou autres réjouissances à la sauce collaborationniste ! Les managers, pratiquant la novlangue du capitalisme, font « eux » pour le mieux de leurs intérêts bourgeois et, mes camarades, ils nous mènent une vraie lutte de classes. Pour nous autres, syndicalistes libres et indépendants, pour faire « de notre mieux », nous nous rappelons d'où nous venons pour poursuivre l'œuvre de nos prédécesseurs.

Est-il besoin de rappeler que la Loi Waldeck-Rousseau autorise les syndicats à s'organiser librement pour défendre les droits des travailleurs ? Viendra ensuite l'adoption de la Charte d'Amiens qui marque l'indépendance du syndicalisme dont se revendique Force Ouvrière, et qui constitue, vous le savez, le préambule des statuts de notre confédération. Elle assigne au syndicalisme un double objectif et une exigence : la défense des revendications immédiates et quotidiennes, et la lutte pour une transformation d'ensemble de la société en toute indépendance des partis politiques et de l'État. En ce sens, le syndicalisme est majeur ; il n'a besoin d'aucune tutelle, qu'elle soit étatique, dogmatique ou patronale ; il n'a besoin de se référer à aucune obédience.

Nous, syndicalistes, nous faisons « au mieux » pour faire avancer nos revendications, tout en nous construisant par nos fondamentaux : ceux de Pelloufier. Nous sommes syndicalistes et nous le resteront. Dans les Côtes d'Armor, les syndicats organisés au sein de leur maison commune font « au mieux » pour défendre les intérêts de notre classe ouvrière face aux attaques incessantes du capital et l'association de malfaiteurs gouvernement/patronat. Nos positions et nos luttes ont pour fil à plomb la Charte d'Amiens. Outre les nécessaires augmentations des salaires, pensions, retraites et minimas sociaux, invariablement :

■ Nous continuons de revendiquer l'abrogation de la loi scélérate de 2008 pour regagner la libre désignation de nos délégués syndicaux. Le passage aux urnes pour l'obtention d'une représentative établie, pour l'heure, à 10% des suffrages, et demain, qui sait, à 12 ou 15% ? Qui sait si travail/famille/patrie ne tentera pas, demain, de détruire la primauté syndicale. Mes camarades, repoussons tous ces projets rétrogrades.

■ Nous exigeons le retour aux principes fondateurs de notre Sécurité Sociale, inscrite dans le programme du Conseil National de la Résistance. En prenant en charge l'ensemble des risques sociaux (famille, retraite, maladie, accident du travail) selon le précepte « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins », elle agit comme un véritable amortisseur social. Face aux nombreuses attaques, frontales ou pernicieuses, nous réaffirmons que la Sécurité vaut bien une grève générale ! Et nous devons nous y préparer.

■ Nous constatons que les textes sécuritaires, sous couvert de sécurité intérieure, opèrent un glissement continu de l'État de droit vers un État de surveillance généralisée avec une restriction des libertés fondamentales. Défendons toutes nos libertés, y compris celle de manifester.

Et puis, les camarades des instances de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor expriment nos positions à travers de nombreux communiqués et autres motions. Le dernier dénonce le dépeçage de la République correspondant à la volonté d'en finir avec les droits des travailleurs inscrits dans le cadre des lois de cette République issue de la Révolution. Le régionalisme « en marche », on n'en veut pas ; au contraire, luttons pour l'égalité de droits pour la République Une et Indivisible. Comme les camarades de la Confédération, nous disons NON à la guerre. « La guerre ? Un massacre de gens qui ne se connaissent pas, au profit de gens qui se connaissent mais ne se massacrent pas ! » (Paul Valéry). Les travailleurs sont toujours les victimes des guerres décidées par les gouvernements et leurs donneurs d'ordres que sont les capitalistes à la tête des multinationales. En d'autres termes, nous faisons toujours de notre mieux pour défendre notre classe ouvrière

Aujourd'hui, nous nous retrouvons pour débattre, critiquer et construire le mandat. Soyons clairs, camarades, nous, délégués à ce congrès, déterminons l'orientation et le futur mandat. Mais nous constatons que, contrairement à nos UD, les statuts confédéraux ne nous permettent pas de voter directement pour les candidats aux instances de notre Confédération, et cela, mes camarades, est fabriqué de technocratie et de réseautage.

Mes camarades, considérons ensemble que le congrès est souverain. Aussi, la modification des statuts ne serait-il pas le souffle nécessaire dont nous avons besoin ? Les camarades, ne nous voilons pas la face, nous baignons dans une atmosphère désagréable. Ras le bol des dirigistes et autres directeurs de conscience qui utilisent leur qualité de syndicaliste pour d'autres intérêts que celle de nos adhérents.

Être militant à la CGT Force Ouvrière, c'est défendre le syndicalisme traditionnellement libre contre le pseudo-syndicalisme né de l'association capital-travail ; c'est rester sur le terrain de la lutte de classes, c'est avoir comme fil à plomb la Charte d'Amiens qui doit mener vers l'Émancipation totale des travailleurs face aux systèmes capitalistes, à l'État, et aux partis.

Certains, ici, psalmodient, en écholalie, un désir d'unité. Mais il n'y a pas d'unité vraie sans indépendance réelle. C'est cette indépendance réelle que nous réclamons aujourd'hui. Robert Bothereau disait « Mon verre est petit, mais je bois dans mon verre. C'est dans leur verre que veulent boire les syndicalistes, et non dans la coupe dorée du pouvoir ».

Nous sommes nombreux à le vouloir également, car nous savons que la bourgeoisie est notre fossoyeur, en faisant advenir un nouveau monde économique et social - celui de la destruction des conquêtes sociales. Notre conscience de classe nous oblige, camarades, à nous organiser pour défendre nos intérêts, à savoir ceux de notre classe ouvrière, en poursuivant le syndicalisme libre et indépendant de la Charte d'Amiens, et « faire au mieux » en donnant le meilleur de nous-même pour la collectivité ouvrière. Nous continuons la CGTFO, libre, indépendante et revendicatrice.

Vive la Sociale !!

Gwenola GAYET

Secrétaire Adjointe de l'Union Départementale CGTFO 22

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=9VAhmhLzXY>

Syndicats

Grève à la Cooperl : les salariés mécontents des N.A.O. (*)

■ Suite aux propositions de la direction lors de la première réunion de N.A.O. du 3 mars, qui consistait à consentir à une augmentation de 2% pour les salariés étant au minimum de la grille des salaires, et de 1% pour les autres, une bonne partie des salariés exprimaient, dès le lendemain, un fort mécontentement du fait qu'ils estimaient à juste titre que celles-ci étaient loin de combler l'augmentation des prix actuels et à venir.

Quelques militants de notre syndicat ont donc décidé de diffuser un tract le lundi matin de la semaine suivante pour essayer de mobiliser les salariés sur la question de l'augmentation des salaires. Cette initiative a provoqué la constitution d'une intersyndicale qui s'est réunie à 2 reprises pour mettre en place un débrayage.

La direction, ayant eu vent de cette initiative, a tout fait pour la contrer : convocation des élus 1 heure avant le tractage intersyndical prévu (avec un discours menaçant et moralisateur du directeur général), organisation de réunions dans tous les services pour essayer de dissuader les salariés de participer au débrayage, et pressions exercées sur certains syndicalistes.

N.A.O. chez Point P Bretagne : l'avis du Secrétaire du syndicat FO



■ Bonjour mes camarades (*),

Le syndicat Force Ouvrière de Point P Bretagne vous transmet le salut fraternel de toute l'équipe du syndicat FO Point P, son secrétaire Philippe SAVÉAN étant pour l'instant en arrêt de maladie suite à des problèmes de santé, il se retape et cela va beaucoup mieux ! Notre syndicat FO est implanté dans l'entreprise de matériaux de construction POINT P depuis bientôt 14 ans, nous avons réussi à devenir majoritaire depuis 3 ans après un long travail de fond sur le terrain !

L'entreprise a fait des bénéfices extraordinaires cette année grâce à l'implication des salariés au quotidien ! Nous attendons un retour de la direction !

Après deux années de Covid désastreuses en matière d'emploi dans notre entreprise il a fallu que les salariés se mettent

Malgré cela, et le fait que notre syndicat ait décidé de se retirer de l'intersyndicale estimant qu'il valait mieux attendre la deuxième réunion pour être fixé sur la totalité des propositions de la direction, plus d'une centaine de salariés a débrayé vendredi 18 mars à partir de 7h, et ont pu exprimer leur mécontentement devant le directeur général. Celui-ci les a reçus en leur servant du café, mais aussi un discours alarmiste sur la situation de l'entreprise (qui sort pourtant d'une année record en termes de profit), et culpabilisant vis-à-vis de salariés qui ont eu le courage d'exprimer leurs nombreuses revendications.

Lors de la deuxième réunion des N.A.O. du 24 mars, ce même directeur général a légèrement revu à la hausse ses propositions, passant de 2% à 3% pour les salariés étant au minimum de la grille des salaires, et ajoutant une prime d'inflation de 100 euros, distribuée par trimestre pendant un an.

Cela a été la démonstration que, même en étant peu nombreux et sur un jour seulement de débrayage, les salariés ont réussi à pousser la direction pour qu'elle rehausse le niveau de ses propositions, et ont eu le sentiment d'avoir été partiellement entendu sur la question de leur pouvoir d'achat.

Jonathan PRIMAUT

Membre du Bureau du syndicat de la Cooperl 22

(*) Négociations Annuelles Obligatoires

en quatre pour continuer à remplir la gamelle, que dis-je les assiettes en or des actionnaires du groupe St Gobain !

Aujourd'hui la précarité s'installe dans les agences, dépôts du groupe POINT P où les salariés ont du mal à faire le plein de leurs véhicules pour se rendre au travail ! Nous sommes devenus des travailleurs pauvres !

Après plusieurs relances du syndicat Force Ouvrière, qui demande un chèque carburant pour chaque salarié pour se rendre au travail, la direction nous répond qu'elle attend une décision du gouvernement ! Quelle honte à eux !! Nous réclamons que Point P au niveau national mette la main à la poche !

Les bénéfices de l'entreprise n'ont jamais été aussi bons !! Et elle rechigne à nous donner quelques euros pour compenser le pouvoir d'achat qui régresse chaque jour, les salariés sont dépités de travailler dans de telles conditions, et le manque de reconnaissance !

Nous salariés de POINT P, demandons que notre direction nationale prenne ses responsabilités ! Et pour cela il faut qu'elle mette la main à la poche !

Camarades notre combat pour le pouvoir d'achat est un combat de tous les jours !!

Merci de m'avoir écouté pendant ces quelques minutes, la classe ouvrière doit toujours rester en action !!

Philippe SAVÉAN

Secrétaire Général du syndicat Point P Bretagne

(*) A l'origine, cette intervention devait être lue au Congrès Confédéral mais en arrêt maladie, Philippe n'a pu y participer.

Éducation

Défense de l'enseignement du russe à l'école

■ L'année prochaine sont prévus, le regroupement en un seul cours des groupes de russe de 3ème et 4ème au collège Léonard de Vinci et le non recrutement de nouveaux élèves en 6ème. Cela s'ajoute à un regroupement en un seul cours des groupes de russe de 2ndes, 1ères et terminales au lycée Ernest Renan, ce qui rend difficile l'enseignement de cette langue de façon sereine et efficace. C'est, à très court terme, la fermeture programmée du russe au collège Léonard de Vinci, puis au lycée Ernest Renan ; ce qui reviendrait à faire disparaître cette matière de l'enseignement public dans notre département.

Il faut souligner qu'en Côtes-d'Armor le russe en niveau collège, public ou privé, est uniquement enseigné au collège Léonard de Vinci. Sur le niveau lycée, il est enseigné en LV2 dans le public et en LV3 dans le privé. Par conséquent, en cas de disparition du russe au collège Léonard de Vinci, les élèves intéressés par le russe iront dans le privé. Mais en débutant le russe seulement en lycée, ils passeront le bac avec un niveau plus bas (A2) par rapport au niveau LV2 du public (B1). Ainsi, non seulement l'école publique n'assurera plus l'enseignement du russe dans le département, mais il ne sera plus du tout possible pour les élèves d'acquérir le russe au même niveau qu'en espagnol, en allemand, ou les autres LV2.

Grâce au russe, des élèves choisissent le collège Léonard de Vinci. Même s'ils ne sont pas très nombreux, l'ouverture de nouvelles classes ou leur maintien peut dépendre de quelques élèves.

Par ailleurs, le contexte actuel géopolitique fait qu'il y a de plus en plus d'Ukrainiens qui arrivent en France, y compris en Côtes-d'Armor et à Saint-Brieuc. Or certains d'entre eux sont russophones. Pour ces élèves, l'intégration dans le système scolaire français sera plus simple si le russe est enseigné dans leur établissement d'accueil, car les élèves allophones sont soumis à un stress particulier, de par leurs difficultés à comprendre et se faire comprendre. Ils se sentent soulagés et valorisés quand ils peuvent briller dans une matière, qui plus est dans leur langue d'origine.

De plus, dans l'esprit de paix et de compréhension mutuelle des cultures, nous avons intérêt à garder un lien avec la langue russe et les différentes cultures qui y sont rattachées.

Pour que l'enseignement du russe continue à vivre, il faut pouvoir le proposer aux futurs élèves, diffuser l'information sur la possibilité d'apprendre le russe dans les établissements publics. Pourquoi les heures d'initiation en école primaire n'ont pas pu être réalisées alors que l'enseignant y était disposé ? Il convient de valoriser cette discipline, afin que le russe puisse vivre.

Depuis près de dix ans, le russe fait partie de l'A.D.N. de notre établissement, qui va d'ailleurs célébrer ses 50 ans. Cet anniversaire ne doit pas marquer la fin du russe.

C'est pourquoi les signataires s'opposent à la baisse des heures de russe, ils demandent le maintien de son enseignement au collège Léonard de Vinci et attendent de l'administration qu'elle mette tout en œuvre pour valoriser et proposer cette discipline aux élèves de primaire et de collège.

Mickaël FERDINANDE

Secrétaire Départemental du S.N.FO.L.C. 22

PARTENAIRE



L'excellence au service de votre CSE

Depuis la loi du 15 août 2015, la consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi intègre au sein d'une même consultation la plupart des thèmes de consultations récurrentes précédemment à l'ordre du jour de nombreuses réunions mensuelles du Comité d'Entreprise. Ainsi, alors que ces consultations étaient étalées tout au long de l'année, la création de cette grande consultation chapeau, permet à l'employeur de ne faire qu'une seule grande consultation.

En l'absence d'échéance fixée par la loi, il incombe aux élus de veiller à ce que la consultation n'arrive ni trop tard, ni trop tôt. Ainsi, pour certains thèmes, comme la formation, il peut être souhaitable de mener la consultation sur le dernier trimestre, alors que pour d'autres thèmes, comme l'évolution des effectifs ou des rémunérations, il est préférable d'attendre que les états de salaires de décembre soient finalisés et donc de mener la consultation au premier trimestre suivant.

Compte tenu du nombre important de thèmes à aborder lors de cette consultation, il nous paraît illusoire de pouvoir les traiter tous dans une seule consultation. La négociation d'un accord portant sur un calendrier de consultations réparties sur l'ensemble de l'année peut être judicieuse.

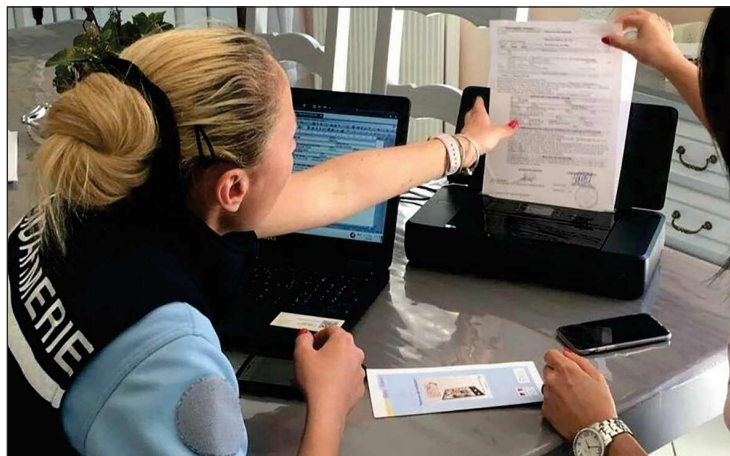
Morcelée ou non, le CSE peut se faire assister d'un expert-comptable dans le cadre de la mission d'assistance sur la consultation annuelle de la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi

Le rôle de l'expert-comptable est à la fois pédagogique et déterminant pour le CSE dans le cadre de ses négociations avec l'employeur. Il permet aux élus une meilleure restitution de l'avis, grâce à un regard extérieur et éclairé sur l'ensemble des éléments permettant d'apprécier la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi de l'entreprise.

Contact : Sophie TISSERAND - Tel : 06 09 24 09 85 / Email : stisserand@ficeos.fr

Consommateurs

« Quand il devient difficile de porter plainte ... en gendarmerie »



■ De nombreux camarades, et parmi eux des consommateurs, nous ont rapporté ces derniers temps (fin 21, début 2022), qu'il devenait impossible de porter plainte en gendarmerie.

Diantre ! La maréchaussée se rebellerait-elle contre la Loi qu'elle est censée faire respecter sur le territoire ?

À première vue, on pourrait le penser – c'est qu'ils ont le droit de se syndiquer à présent et ce depuis que la Cour Européenne des Droits de l'Homme l'a reconnu en 2014 (S'il y en a, ils sont pas à FO, c'est sûr !).

Mais non, il ne faut pas chercher de ce côté-là. En fait, pour qu'une plainte soit recevable, il faut qu'il y ait présomption d'infraction à la loi. Il faut donc, quand on porte plainte, apporter la preuve, ou ce qui y ressemble, qu'une infraction a été commise à votre égard. Et là, en face de vous, en gendarmerie, c'est en général un planton qui vous accueille, et ce planton est tout sauf « sorti de Saint-Cyr » - Saint-Cyr étant une école

militaire (vraisemblablement) réservée aux élites (et fils d'élites ?) militaires censées « en avoir sous'l'képi » !

Donc, le gars, en général, il passe derrière (un bureau qu'on ne voit pas) et va demander à un gradé -adjudant ? Brigadier ? - l'histoire ne le dit pas, mais si votre histoire a l'air compliquée ou l'air de ne pas « tenir debout », ça fera ni une ni deux, ce sera un refus... de prendre la plainte. Ce qui me rappelle une anecdote...

C'est ainsi que le président de l'AFOC 22 avait conseillé à une bonne vieille dame, abusée par des démarcheurs, d'aller porter plainte à la gendarmerie de Q..... (ndlr : on n'est pas des balances !), il avait même écrit un courrier pour appuyer sa démarche car on était, juridiquement, entre abus de confiance et abus de faiblesse (ndlr : vous savez, l'affaire Bettencourt !). Eh bien, il avait juste pas pensé à lui donner l'article de loi traitant de l'obligation faite aux policiers et aux gendarmes de prendre les plaintes !

La pauvre dame s'était faite renvoyée comme une « malpropre » avec, pour seule explication un « vous n'aviez qu'à faire attention », doublé d'un « et votre président, là, il est pas mieux qu'eux, i' connaît rien au droit ! ».

Allez, une fois, ça pourrait passer pour une histoire belge, et mieux vaut en rigoler...sauf que, si ça se généralise, on comprend mieux pourquoi, le temps passant et tout devenant interprétable, de plus en plus de consommateurs se retrouvent confrontés à des arnaques ou des sommations à payer sans aucuns justificatifs : « la loi du plus fort ! »...

Pendant ce temps-là, les pandores qui ne sortent plus de leurs boîtes pour aider les p'tites gens, préfèrent (ou ont pour consigne de ?) s'embusquer aux endroits propices à verbaliser les seules infractions qui rapportent : excès de vitesse et alcool au volant.

Allez, comme disait Coluche, circulez, y'a rien à voirrrrrrrrr !

Yvon BOURHIS

Président de l'AFOC 22

PARTENAIRE



"Vous êtes au cœur du dialogue social, engagés dans des négociations, nous sommes votre soutien et votre appui technique."

Audrey MUNCH-RISSON Directrice de Mission

Les négociations deviennent de plus en plus complexes et techniques. Elles sont porteuses d'enjeux importants pour les salariés que vous représentez et nécessitent à ce titre que vous puissiez, vous aussi, être accompagnés.

Histoire

« La butte rouge, c'est son nom,
l'baptême s'fit un matin... »

Honneur à la Commune de
Paris ! »

■ 18 mars 1871 : des simples prolétaires conscients de leur aliénation au travail forcé (la pire des survies) à ceux dont la conscience de classe en faisait des éléments d'avant-garde révolutionnaires, les couches populaires de Paris se rebellent contre les futur-Versaillais, rassemblement de bourgeois, d'officiers militaires et d'hommes politiques à leur service, (re)devenus républicains, le 4 septembre 1870 et auto-proclamés Gouvernement de la III^{ème} République après l'abdication de « Badinguet » (alias Louis-Napoléon Bonaparte auto-proclamé Napoléon III).



Une barricade lors du soulèvement du 18 mars 1871.
© Crédit photo : Wikimedia Commons. Musée Carnavalet, Ville de Paris.

À Montmartre, à l'emplacement occupé depuis par le Sacré-Cœur – basilique érigée « en expiation des crimes de la Commune », étaient stockés sur un pré, une partie des canons que les bourgeois de Paris avaient acheté pour se défendre des Prussiens. Les futur-Versaillais ayant décidé de confisquer leurs armes de défense aux parisiens, ils avaient délégué des troupes pour les récupérer. Malheureusement, le général Leconte avait ordonné de tirer sur la foule arrivée en nombre avait déjà fait un mort, Germain TURPIN. Ce sera le premier mort de la Commune.

Crosses en l'air et brisant les rangs, un de ses régiments s'était insurgé, avait arrêté Le Comte » et des montmartrois avaient arrêté un autre boucher du peuple, Clément-Thomas (massacreur du peuple en juin 1848) déguisé en badaud. Ces deux-là seront fusillés ce même 18 mars par leurs propres troupes passées à l'insurrection comme beaucoup d'autres ce jour-là.

Ce jour-là, Thiers et sa clique avaient pris peur et décidé de s'enfuir à Versailles !

Une semaine plus tard, le 26 mars, auront lieu les élections qui éliront les membres de la Commune.

Il faut croire que la peur du peuple en armes avait déclenché chez les intellectuels de l'époque, une véritable haine de la plèbe, dont les gueux et miséreux leur inspi-

raient l'horreur !



Arrivée des canons repris à l'armée devant la mairie du 18^e arrondissement, le 18 mars 1871 - Gravure de J. Gaildrau pour L'Illustration du 25 mars 1871.

Pour s'en rendre compte, il n'est que de choisir un peu au hasard, parmi les « exclamations » des « honnêtes gens », celles qui, comme celles ci-dessous, ne se cachent même pas derrière les grands principes :

Leconte de Lisle (1818-1894) : poète étudié au lycée, chef de file des Parnassien, vénéré par de nombreux jeunes poètes de cette époque, entre romantisme et symbolisme (source Wikipédia), ... a accusé les intellectuels insurgés d'appartenir à la « ligue de tous les déclassés, de tous les incapables, de tous les envieux, de tous les assassins, de tous les voleurs, mauvais poètes, mauvais peintres, journalistes manqués, romanciers de bas étage ». « L'horrible aventure continue », « Ils rançonnent, ils menacent, ils arrêtent, ils jugent. Ils empêchent les tribunaux de fonctionner. » « C'est une émeute de fous et d'imbéciles mêlés de bandits. ». « ignobles ! »



Des soldats de la Commune de Paris sur une barricade située sur le boulevard Richard Lenoir en mai 1871, peu de temps avant la « semaine sanglante ».

Comme quoi, faute de vision poétique des lingots amassés dans les coffres-forts du Capital, la dialectique peut toujours casser quelques briques !

Yvon BOURHIS

Secrétaire Général du syndicat O.S.D.D. 22

Les Unions Locales

Union Locale de Saint-Brieuc

5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc
Secrétaire : Patrick GAUTHIER
Secr. adjoint : Denis WINCKEL
Secr. adjointe : Carine LE TERTRE
Secr. adjoint : Lionel MASSA
Tel : 02.96.33.62.63
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Dinan

5, rue Gambetta - 22100 Dinan
Secrétaire : Valérie LESAUVAGE
Secr. adjoint : Jacques CHEVÉ
Tel : 02.96.39.65.07
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Guingamp

4, place du Murio - 22200 Guingamp
Secrétaire : Céline KOVACS
Secr. adjoint : Jérémy CABOURG
Secr. adjoint : Yann LE JEANNIC
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Lamballe

48, rue du Dr Lavergne - 22600 Lamballe
Secrétaire : Laurent CASSAT
Secr. adjointe : Jocelyne MARTIN
Secr. adjoint : Philippe SAVÉAN
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Lannion

15, place des Patriotes - 22300 Lannion
Secrétaire : Patrice LOISON
Secr. adjointe : Gwenola GAYET
Secr. adjointe : Carine WEBER
Tel : 02.96.46.52.40
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Loudéac

36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac
Contact : Patrick ROBERT
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Paimpol

Secrétaire : Christine AUBÉRY
Secr. adjoint : Jean-Claude CADIOU
Secr. adjointe : Murielle VENIN
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Quintin

Secrétaire : Jean-Claude CALVEZ
Secr. adjoint : Yvon BOURHIS
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Rostrenen

Secrétaire : Frédéric LAIGNEAU
Secr. adjoint : Alain LE FLOHIC
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

A noter ...

Agenda

Jeudi 8 septembre à St-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Lundi 19 septembre à St-Brieuc
Stage «Négocier un Protocole
d'Accord Préélectoral» à l'U.D.
(inscriptions sur accueil@fo22.fr)

Du 3 au 7 octobre à St-Brieuc
Stage «Découverte FO» à l'U.D.
(inscriptions sur accueil@fo22.fr)

Jeudi 13 octobre à St-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Du 17 au 21 octobre à St-Brieuc
Stage «Rôle et Fonctionnement
du C.S.E.» à l'U.D. (inscriptions sur accueil@fo22.fr)

Du 8 au 10 novembre à St-Brieuc
Stage «Connaître ses Droits -
Niveau 1» à l'U.D. (inscriptions sur accueil@fo22.fr)

Jeudi 10 novembre à St-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Du 5 au 12 décembre à St-Brieuc
Stage «Rôle et Fonctionnement
du S.S.C.T.» à l'U.D. (inscriptions sur accueil@fo22.fr)



Bulletin d'information de l'Union
Départementale CgrFO des Côtes d'Armor.

Adresse : 5, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Mail : contact@fo22.fr

Site internet : www.fo22.fr

Directeur de la publication : Eric LE COURTOIS
Rédacteur en chef : Gwenola GAYET

Prix au numéro : 0,50€ - Abonnement : 1,50€

Abonnements : 02.96.33.62.63

Création et réalisation : Stéphane CARMENT

Illustrations : © U.D. FO 22

Impression : GUIVARCH Imprimerie (Plérin - 22)

Commission paritaire : 1222 S 05317

Dépôt légal : Juillet 2022

Ont participé à ce numéro : Eric LE COURTOIS, Yvon BOURHIS, Christine AUBÉRY, Céline JASTRZEBSKI, Mickaël FERDINANDE, Jocelyne MARTIN, Carine LE TERTRE, Danielle FAIRANT, Antoine GOUGEON, Delphine GUÉGAN, Jérémy CABOURG, Gwenola GAYET, Jonathan PRIMAULT, Philippe SAVÉAN, Sophie TISSERAND (FICEOS) et le service presse de l'Info Militante (crédit photos).

Élections H.L.M. 2022 : votez AFOC !



L'AFOC 22, association de consommateurs, est également une des associations de locataires qui devront présenter leurs listes de candidats aux élections

de fin d'année. **Cette élection a lieu tout les 4 ans. Il est plus qu'important de ne pas la rater cette année !**

La « donne » a changé, il y aura moins de représentants de locataires au Conseil d'Administration de votre office d'H.L.M. qui, de son côté, a été obligée de fusionner avec d'autres pour former des entités de plus de 12.000 logements. Déjà qu'aujourd'hui, quand on est locataire sans représentants dignes de ce nom, il n'est pas simple de se faire entendre et faire valoir ses droits. Mais à partir de 2023, sous prétexte de modernisation, de soi-disant dialogue social, de réhabilitations, de manques de moyens, tant financiers qu'humains - le nombre d'employés H.L.M. quand à lui, restant au mieux le même, au pire diminuant, alors que les déplacements s'intensifient ... - nous aurons droit, en tant que locataires, à tous les prétextes inimaginables pour différer les interventions urgentes et nécessaires.

Vous l'aurez deviné, l'AFOC 22 est déjà en campagne pour avoir des locataires AFOC dans les Conseils d'Administration et dans les différentes commissions. **Alors un seul vote : AFOC !**

Action Juridique et défense du salarié

Pour résumer : défendre et construire les droits pour la dignité et les intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels qui nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre toute emprise politique ou religieuse qui non pas à régir ou à intervenir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CgrFO.

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis au sein de la commission juridique de l'union des syndicats pour assister, représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués syndicaux à l'occasion des conflits individuels et où collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseillers prud'homaux, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale. Contacts : Paul VALADAS, Patrice LOISON et Martial COLLET.

Permanences AFOC

A Saint-Brieuc, tous les jours de
9h30 à 12h30 / 14h00 à 18h00.
Avec ou sans rendez-vous.
Contact : Yvon BOURHIS
Tél : 02.96.33.62.63
Mail : afoc.22@orange.fr

A Lannion, tous les jours de
9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00.
Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

A Dinan, sur rendez-vous
Contact : Christian BOIXIERE
Tél : 02.96.39.65.07
Mail : fo22-ul-dinan@orange.fr

A Guingamp, Lamballe,
Loudéac, Paimpol, Quintin
et Rostrenen, uniquement sur
rendez-vous.

Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi,
mercredi et jeudi, de 9h00 à
12h00 et de 14h00 à 18h00.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.33.62.63
Mail : juridique@fo22.fr

A Dinan, le lundi de 9h00 à
12h00. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.39.65.07
Mail : ulfo-22-dinan@orange.fr

A Lannion, du lundi au
vendredi de 9h00 à 12h00 /
14h30 à 17h30.
Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr



Confédération Générale du Travail

FO 22
la force syndicale
Côtes d'Armor

Bulletin d'adhésion

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Profession / Entreprise : _____